

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN



75056  
COMPTE DE GESTION DE  
L'AÉRODROME ROYAN-MEDIS  
EXERCICE 1974.

DATE DE CONVOCATION

23 JUIN 1975

DATE D'AFFICHAGE

23 JUIN 1975

Nombre de conseillers  
en exercice 26  
Nombre de présents 19

Nombre de votants 20

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. Melle FOUCHE M. COLLE, M. MONTRON, M. RIVIERE,  
Dr. DOMECO Madame BIDEAU,

Monsieur DELAIR a été élu Secrétaire.

En application de l'Article 2- 11 - du contrat de gestion  
du 10 NOVEMBRE 1971, l'Aéro-club de ROYAN vient de faire parvenir  
le compte de gestion de l'aérodrome pour l'exercice 1974 faisant  
apparaître.

- En recettes : 51 721. 00 F.

- En Dépenses 57 322. 00 F.

soit un déficit de..... = 5 901. 00 F. pris en  
charge par le gestionnaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 5 JUIN 1975.

DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion de l'aérodrome ROYAN-MEDIS  
dont les résultats sont indiqués ci-dessus.

.../...

Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre M<sup>e</sup>. les Membres présents à la séance.



Pour Extrait conforme au Registre.

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

G. TETARD.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. TETARD".

## AÉRO-CLUB DE ROYAN

Aérodrome de ROYAN-MEDIS - Accord de gestion du 23 Novembre 1973

## Gestion comptable de l'année 1974



	R E C E P T I O N	D E P E N D A N C E S
- Taxes d'atterrissement	4 765, 00	- Assurance de R.C. : "Exploitant d'aérodrome"
- Redevances passagers	110, 00	- Assurance incendie ; Participation
- Exploitation du zonin	700, 00	Sur les aires de manœuvres et de dégagement.
- Louée par la ville de Royan	45 826, 00	- Électricité, eau, fuel oil - Téléphone ..... - Murs de bureau ..... - Personnel de secrétariat - Tenue du service .....
		6 000 Sur un total de F 14 200 4 000 Sur un total de F 10 539 1 500 Sur un total de F 6 192 7 817 <u>35 634</u> 1 232 <u>2 454</u> 2
- Personnel chargé des tâches prévues à l'art. 7 de l'accord (surveillance, assistance des avions radio-guide, avitaillement en carburant, etc.)	27 000	12 mois à 1 500 F : 18 000 charges sociales : 9 000
- Nettoyage des aires d'atterrissement et entretien des balises .....	3 000	Meubles, V.E.P., hangar, etc...
- Contribution aux amortissements .....	2 000	
<b>Total dépenses</b>	<b>51 421, 00</b>	
<b>Excédent des dépenses</b>	<b>5 901, 00</b>	A la charge du gestionnaire
		Le Président
		17